



Edito

AMNISTIE DU 14 JUILLET HAINE DE CLASSE, DEUX POIDS DEUX MESURES

La décision du premier ministre, en janvier dernier, d'instaurer le « *Contrat de première embauche* » un nouveau contrat de travail spécifique aux jeunes de moins de 26 ans a déclenché une crise sociale sans précédent dans notre pays.

Pendant 12 semaines, les organisations syndicales d'étudiants, de lycéens et de salariés ont organisé de nombreuses mobilisations, manifestations et des arrêts de travail sur tout le territoire national pour obtenir le retrait de ce contrat injuste détériorant les conditions d'emploi des jeunes.

Les salariés de notre pays, ont apporté très majoritairement leur soutien à cette exigence. Cette mobilisation unitaire n'a pas été vaine puisque le gouvernement a finalement décidé d'abroger cette mesure. Cette victoire est le résultat de l'unité entre les organisations syndicales confédérées d'une part et les salariés et les jeunes étudiants et lycéens d'autre part.

A l'occasion des manifestations initiées par les organisations syndicales, de nombreux jeunes salariés, étudiants et lycéens ont été arrêtés et condamnés à des peines allant jusqu'à la prison ferme.

La CGT s'est fermement élevée contre ces sanctions prises à l'encontre de jeunes manifestants et qui pourraient avoir de lourdes conséquences pour leur avenir.

A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, le Président de la République, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés a procédé à un certain nombre d'amnisties.

Ce qui ressort de cette mesure c'est le principe de « deux poids deux mesures ».

En effet, aucun des jeunes condamnés pour avoir participé aux actions pour le retrait du CPE n'a été amnistié par contre d'autres comme Guy DRUT condamné dans le cadre de l'affaire de l'office public d'HLM de la Ville de Paris a lui, bénéficié de la grâce présidentielle. Chacun sait que c'est un ami politique du Président de la République.

Ce refus obstiné d'amnistier des jeunes uniquement coupables d'avoir eu raison et de s'être battus pour plus de justice sociale est l'expression de la haine des riches contre le petit peuple, la haine de ceux qui veulent à tout prix conserver leurs privilèges alors qu'ils sont désavoués à plus de 70 % par nos concitoyens.

La CGT appelle à continuer l'action pour l'amnistie totale des jeunes condamnés. L'histoire donne toujours raison à ceux qui luttent !

Jean-Pierre PLANSON
Secrétaire général de l'UD CGT

CONGRES EXTRAORDINAIRE DE L'UD JEUDI 19 OCTOBRE

PENSEZ À ENVOYER VOS INSCRIPTIONS ET À RETOURNER LE QUESTIONNAIRE

« COTISATIONS » POUR CEUX QUI NE L'AURAIENT PAS FAIT.

JOURNÉE D'ÉTUDE « TRAVAIL & HANDICAP »

LE 21 NOVEMBRE 2006

Sommaire :

Edito : Amnistie du 14 Juillet

Page 2 : 300 € en plus pour les chômeurs

Page 3 : CCAS EdF/GdF

Déclaration de Bernard Thibault

Page 4 : Contre la loi instaurant

« l'immigration jetable ».

ASSEMBLÉES DE RENTRÉE DES MILITANTS

DANS LES UNIONS LOCALES

VIERZON : MARDI 5 SEPTEMBRE

14 h – Salle du Beffroi

BOURGES : MARDI 12 SEPTEMBRE

14 h à l'Union Locale

ST-FLORENT : MARDI 12 SEPTEMBRE

15 h à l'Union Locale

ST-AMAND : MARDI 12 SEPTEMBRE

14 h à l'Union Locale

LA GUERCIE : JEUDI 14 SEPTEMBRE

14 h Salle Municipale

FORUM PUBLIC le 26 SEPTEMBRE

18 h

Amphithéâtre de l'Hôpital J. Cœur
à Bourges

sur le thème :

« *La psychiatrie, son avenir dans la
société en crise* »

300 € en plus pour financer nos recherches d'emploi... ...C'est ce que nous voulons!



P rès de 5 millions de personnes sont exclues de l'accès à un véritable emploi alors que les profits s'accroissent et que les fortunes prospèrent. Ces familles cumulent toutes les difficultés sociales (éducation, logement, santé). Les jeunes eux, sont confinés dans la précarité, aggravée avec l'instauration du Cpe.

L'année dernière, une campagne nationale intitulée « Budgets de vie » nous a permis d'interroger les chômeurs sur leurs conditions d'existence, les difficultés qu'ils rencontrent et ce à quoi ils aspirent.

L'analyse de près de 6 000 questionnaires confirme ce que nous disons depuis longtemps : la faiblesse des niveaux d'indemnisation alloués aux chômeurs ne permet pas de faire face aux exigences du quotidien et reste très insuffisante pour leur permettre d'assumer les dépenses liées à la recherche d'un emploi.

Oui, chercher un emploi coûte cher : déplacements, téléphone, journaux, timbres, tenue vestimentaire, frais divers...).

Comment y faire face : avec le Rmi fixé à 435 euros, l'allocation spécifique de solidarité à 427,50 euros (pour une personne seule) et la moyenne des indemnités Assedic qui est de l'ordre de 800€ !

Les loyers sont exorbitants, l'Edf / Gdf, l'eau, les impôts, les cantines scolaires et le paiement des crédits sont eux incompressibles. Les vacances, l'accès aux sports et à la culture sont inaccessibles. Dans ces conditions ces différentes allocations misérables nous permettent tout juste de survivre. Tous les jours de chaque mois, un chômeur se pose la même question : « **Ou je remplis le frigo, ou je cherche du boulot** ».

Pour les uns (patrons): plus de 20 milliards d'euros d'aides publiques diverses (exonération totale ou partielle de cotisations sociales) prétendues pour l'emploi sont dépensées chaque année sans contrôle et pour quel résultat ?

Pour les chômeurs : des indemnités de chômage rabougries, 0 % de revalorisation en 2005, un flicage et des contrôles renforcés, des radiations administratives « à la pelle » !

Dans ces conditions, comment pourrions-nous rechercher un emploi alors que l'on nous y oblige et que l'on supprime nos allocations ?

Le Comité National CGT des Privés d'emploi exige 300 euros pour tous, quelle que soit la catégorie de demandeur d'emploi, du jeune primo demandeur, au Rmiste, aux chômeurs indemnifiés, sans distinction d'indemnisation.

Exemple de Postes budgétaires	Recettes	Dépenses
Ass	427,50	
Apl	214,00	
Loyer + charges		271,14
Assurance habitation		8,86
Edf / Gdf		60,00
Eau		7,40
Assurance auto		33,86
Essence, entretien		10,00
Téléphone & Internet		40,00
TH & Redevance télé		11,25
Habillement, frais recherche emploi.....		0
Santé & Nourriture.....		0
Vacances, loisirs, culture.....		0
Total.....	641,50	442,51

Solde fin de mois :

641,50 euros - 442,51 euros
= 198,99 euros

Budget journalier :

198,99 euros : 30 jours
= **6,63 euros / jour**

Pas de quoi « remplir » le frigo ! Et encore moins les moyens pour chercher du boulot !

Information judiciaire sur la gestion de la Caisse Centrale d'Activité Sociale d'EDF-GDF (CCAS) Bernard THIBAUT s'exprime

Depuis de nombreux mois déjà certains médias participent à une campagne médiatique visant à accréditer le fait que la CCAS d'EDF-GDF serait coupable de largesses à l'égard des fédérations syndicales et en particulier de la CGT. Certains sont même allés jusqu'à affirmer que Bernard THIBAUT en tant que secrétaire général de la CGT aurait bénéficié d'une secrétaire appointée par la CCAS.

Depuis leur mise en place, les activités sociales et mutualistes d'EDF-GDF sont combattues par le patronat. Cette offensive s'est nettement accentuée depuis le processus de privatisation de ces deux entreprises publiques et tout particulièrement dans la perspective de fusion de GDF-SUEZ.

Autre élément intolérable pour le patronat et ses portes paroles au gouvernement, la CGT dispose de la majorité absolue au Conseil d'administration la Caisse centrale d'activités sociales d'EDF-GDF.

Déclaration de Bernard Thibault, Secrétaire général de la Cgt

19 juillet 2006

« J'ai rencontré, aujourd'hui, les policiers chargés de l'enquête relative à la gestion de la Caisse Centrale des Activités Sociales des personnels EDF et de GDF.

Ce rendez-vous a été fixé d'un commun accord. Il ne s'agissait ni d'une convocation, ni de l'audition auprès d'un juge comme je l'ai entendu dire, mais d'une étape normale dans ce type de procédure pour laquelle bien d'autres témoins ont été sollicités, sans autant de publicité.

A cette occasion, j'ai réaffirmé que j'avais toujours eu une seule et même secrétaire depuis mon premier mandat de Secrétaire général de la CGT. Celle-ci a toujours été salariée de la confédération CGT.

La nouvelle exploitation médiatique de cette procédure ouverte en 2004 me conduit à apporter les précisions suivantes :

– je constate, malgré l'absence d'éléments nouveaux et avant que la justice n'ait eu à conclure sur le dossier dont elle est saisie, que plusieurs médias continuent de procéder par amalgame en s'efforçant de jeter le discrédit sur la CGT, sur l'institution sociale au service des électriciens et gaziers et désormais sur les entreprises publiques EDF et GDF « coupables de largesses » à l'égard des fédérations professionnelles ;

– il m'apparaît de plus en plus évident que certains cherchent ainsi à légitimer par un biais grossier la privatisation de GDF puis d'EDF à laquelle s'opposent la CGT, les salariés et de nombreux élus politiques.

Aujourd'hui même la Direction de GDF se paie une campagne de communication onéreuse dans les principaux quotidiens pour vanter sa propre privatisation. Un comble !

N'ayant rien à dissimuler, c'est donc tout à fait serein que je sors de cet entretien plus déterminé que jamais dans la défense du service public des entreprises EDF-GDF, au côté des électriciens et gaziers et de la population. »

-o-o-o-o-o-o-o-o-

-o-o-o-o-o-o-

-o-o-o-

Contre la loi instaurant « l'immigration jetable ».

Le 16 juin, le Sénat a adopté la proposition de modification du Code d'Entrée et de Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA), déjà votée le 17 mai par l'Assemblée nationale, sur proposition du ministre de l'Intérieur.

Si la loi est validée en l'état, des dizaines de milliers de sans-papiers, ainsi que leurs enfants, se verraient immédiatement condamnés à l'irrégularité perpétuelle, traqués, pourchassés, expulsés.

Déjà le ministre de l'Intérieur prévoit, à compter du 1er juillet, fin de l'année scolaire, d'accroître les arrestations d'étrangers en situation irrégulière notamment en s'en prenant à leurs enfants, comme il l'a déjà scandaleusement permis dans une école maternelle du Mans, où la police est allée chercher deux enfants de 3 ans et de 6 ans, pour les mener au commissariat, avant de les expulser avec leur maman... La Cgt réitère avec la plus extrême fermeté sa condamnation de ce texte. C'est une véritable « machine à fabriquer des sans-papiers », qui ne pourra que favoriser le travail illégal, peser sur les conditions de travail de tous les salariés et accentuer leur mise en concurrence.

Il s'agit pour le gouvernement et le patronat de poursuivre une offensive de précarisation généralisée des salarié(e)s de notre pays. Après le CPE que le gouvernement voulait imposer aux jeunes, les CDD renouvelables pour les « seniors », les CNE pour les salariés des petites entreprises, le gouvernement veut trier les arrivants et priver les « chanceux » de tout

droit à la revendication sociale. En ne leur permettant un travail légal que sous un statut très précaire, celui du « travailleur temporaire », c'est un cadeau offert aux employeurs, qui décideront de la durée du contrat de travail, et donc de la durée de leur séjour en France. Gare au salarié étranger qui oserait vouloir défendre ses droits de salarié ! Cette réforme est inacceptable, contraire aux valeurs de solidarité et d'accès à l'égalité des droits pour tous qui sont celles de la Cgt.

Elle est inefficace, dangereuse, et contraire aux valeurs de notre République.

Elle ne doit pas s'appliquer. Elle doit être retirée.

Au plan national comme dans beaucoup de départements, la CGT participe aux actions pour empêcher la promulgation de cette loi honteuse et pour s'opposer aux expulsions d'enfants à compter du 1^{er} juillet 2006.

L'Union départementale CGT du Cher appelle ses adhérents et militants à participer à ces actions et aux collectifs mis en place en vue d'organiser les actions unitaires durant l'été et après.

